



APPEL À TOUS

COLLECTIF ROMS DE GARDANNE
3, Boulevard Bontemps - 13120 Gardanne
contact@coll-roms-gardanne.org

Chers amis,

En ce début d'année 2014, le Collectif Roms de Gardanne fait preuve d'une vitalité qui ne se dément pas : des réunions très régulières de notre assemblée (31 en 16 mois), plusieurs groupes de travail très actifs, près de 40 bénévoles, plus de 100 adhérents cotisants dont plusieurs associations, une liste de diffusion de 200 personnes, une audience croissante dans le département et au-delà, à travers les institutions, les réseaux associatifs, la Presse, ...

Le Collectif a des raisons de se féliciter du travail et des progrès accomplis depuis plus de 16 mois, en collaboration étroite avec les services de la Ville (CCAS, Police municipale, Service Éducation, ...), l'Éducation Nationale, divers organismes publics et associations du département, notamment en matière de scolarisation et de suivi scolaire, d'alphabétisation, d'accompagnement sanitaire et social, de prévention, de conditions de vie. Grâce à nous tous.

***Cependant, la tâche à accomplir demeure encore considérable,
et les moyens matériels et humains nous font parfois défaut.***

Le principal « chantier » de ce début d'année est celui de l'accès des Roms à l'emploi, condition primordiale de leur insertion économique et sociale.

La fin, au 31 décembre 2013, des « mesures transitoires » concernant les citoyens roumains, c'est à dire la fin des restrictions à leur accès au travail et à la formation professionnelle, ouvre de nouvelles perspectives. ***Mais pouvoir travailler ne signifie pas trouver un emploi, évidemment...***

Le Collectif est en train de mettre en place un véritable « plan de bataille » avec ses partenaires naturels : le CCAS de Gardanne, la MAIO (Maison de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation), Pôle Emploi, divers services publics et associations.

Mais du côté du Collectif, dans ce domaine comme dans d'autres, le bénévolat a ses limites, non seulement pour des raisons de disponibilité, mais aussi parfois pour des raisons de compétences spécifiques.

LES RAISONS DE CET APPEL

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de recourir à l'intervention de professionnels et spécialistes de telle ou telle question (voir ci-après). Mais ces interventions ne peuvent pas toujours avoir

lieu gratuitement même si nous faisons tout le possible en ce sens, et requièrent quelques moyens humains et financiers supplémentaires.

C'est pourquoi le Collectif a déposé auprès de la Ville de Gardanne et du Conseil Général des Bouches du Rhône des demandes de subventions de fonctionnement. Mais on ne peut jamais être assuré de les obtenir en totalité et, de plus, les incertitudes de la vie politique locale (élections municipales) risquent de retarder les décisions d'attribution jusqu'en avril, mai, voire juin.

A Gardanne, en outre, nous ne sommes assurés de rien au-delà du mois de juin 2014 en cas de changement de majorité municipale.

Différer nos actions de 3 à 5 mois reviendrait à accepter de différer l'amélioration des conditions de vie et les possibilités d'insertion des familles Roms du Puits Z, voire à devoir y renoncer.

Or, ***si nous obtenons quelques nouveaux résultats substantiels par nos actions*** (notamment en matière d'emploi), le maintien temporaire des familles Roms à Gardanne et le processus de leur insertion sera mieux assuré. Et nous pourrons plus que jamais affirmer « ***Si c'est possible à Gardanne, c'est possible ailleurs*** », comme nous le faisons régulièrement.

En clair, ***Le Collectif lance un appel à contributions financières***, pour pouvoir entamer ou poursuivre diverses actions, notamment : ***alphabétisation des adultes, formation professionnelle, actions d'insertion, diverses questions sanitaires (prévention, dépistage), sociales, techniques, ..., mise en***

œuvre de moyens nouveaux (pédagogiques, vie quotidienne du terrain,), défraiement d'intervenants, vacances d'interprètes, ...

La trésorerie actuellement disponible n'est pas suffisante.

Nos demandes de subventions, déposées en bonne et due forme et dans les délais prévus, s'élèvent au total à 8 500 €, mais il est fort possible (probable... ?) que les montants accordés soient moindres. Les besoins les plus immédiats ont été raisonnablement évalués à un montant de 3 500 à 4 000 €.

COMMENT CONTRIBUER ?

Votre contribution peut prendre trois formes :

1- adhérer à l'Association : beaucoup des destinataires du présent message ne sont pas adhérents de l'Association, pourraient le devenir, et suggérer à leurs proches de le faire aussi. Une adhésion apporte un peu d'argent et, de plus, renforce l'association et son audience. Un bulletin d'adhésion est joint à ce message.

2 - faire ou refaire un don à l'Association,

3 - répondre à l'emprunt que l'Association lance auprès de ses adhérents et sympathisants, nous tous.

Les prêts que vous pourrez consentir à l'Association le seront sans intérêts, pour une durée *a priori* de l'ordre de 3 à 5 mois. Une comptabilité précise et détaillée sera tenue de toutes les contributions financières, et sera consultable à tout moment sur simple demande. Il sera rendu compte régulièrement des actions que ces contributions auront aidé à mettre en place.

Pour les modalités de remboursement de l'emprunt, deux possibilités sont proposées :

- soit un remboursement effectué aussitôt que les subventions seront versées au Collectif,
- soit, **de préférence**, un remboursement différé qui ne serait effectué que sur demande expresse du prêteur. Cette formule permettrait au Collectif de disposer d'un fond de roulement, modeste mais indispensable, qui permettrait de « lisser » les fluctuations de trésorerie.

Ces prêts comportent cependant une petite part de risque, modérée certes, mais qu'il ne faut pas dissimuler : si jamais, ce qui est très improbable, les subventions accordées ne couvriraient pas en totalité le montant de l'emprunt, le remboursement pourrait n'être effectué qu'au prorata du montant de chaque prêt, dans la limite du montant total des subventions de fonctionnement reçues, car l'Association n'aurait peut-être pas la capacité financière de rembourser la différence.

Bien entendu, pour chaque prêt consenti, une convention sera établie, selon le modèle qui se trouve à la page suivante, garantissant à chacun le respect des principes énoncés, que ce soit sur l'utilisation des fonds ou les modalités de remboursement des prêts.

CONCRÉTISER VOTRE ENGAGEMENT

Pouvez-vous répondre à cet appel ?

Concrètement, il est demandé à chacun d'adhérer à l'Association, de faire un don, de consentir un prêt, selon ses possibilités.

L'ensemble de ces contributions, dont des prêts de l'ordre de 40 à 50€ (ou plus si possible...), devraient permettre d'atteindre rapidement le montant-cible de 3 500 à 4 000 € et, ainsi, de poursuivre le travail du Collectif et d'entamer les nouvelles actions prévues.

Par avance, trois fois merci :

- de répondre à cet appel
- d'envoyer vos contributions de toute nature par chèques libellés à l'ordre du Collectif Roms de Gardanne (voir convention ci-après et bulletin d'adhésion)
- **de diffuser très largement cet appel auprès de vos amis et connaissance**

Les progrès que nous enregistrons ici et là en faveur des Roms sont lents, balbutiants, mais néanmoins réels. Nous tenons le bon bout, continuons !

Bien à tous, le Bureau.
Gardanne le 2 février 2014

Collectif Roms de Gardanne
Association loi de 1901
3, Boulevard Bontemps - 13120 GARDANNE
contact@coll-roms-gardanne.org

CONVENTION DE PRÊT

Entre

l'Association Collectif Roms de Gardanne, ci-après désigné « Le Collectif »,
d'une part, et

Madame / Mademoiselle / Monsieur (NOM, prénom)

ou l'Association

Domicilié(e)

Code postal Commune Téléphone :

Adresse mail (*très lisible SVP*)

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Madame / Mademoiselle / Monsieur / l'Association

consent au Collectif, qui l'accepte, un prêt d'un montant de € (..... euros),
à titre d'aide à la mise en place de son programme d'action 2014 dans le cadre de son objet, et dans
l'attente du versement des subventions de fonctionnement demandées par le Collectif à la Ville de
Gardanne et au Conseil Général des Bouches du Rhône.

Ce prêt, consenti sans intérêts, sera remboursé (rayer mention inutile) :

- soit dès le versement des subventions attendues
- soit ultérieurement, sur demande expresse du prêteur.

Cependant, dans le cas où le montant de ces subventions serait inférieur au montant total des prêts
consentis, le Collectif rembourserait chacun des prêteurs, au prorata du montant de son prêt, dans la
limite du montant total des subventions accordées.

Le prêteur déclare accepter ces conditions en toute connaissance de cause.

Fait à Gardanne en deux exemplaires, le 2014

Le prêteur,
(nom, signature)

Pour le Collectif,
(nom, fonction, signature)

*Ce document en deux exemplaires et le règlement correspondant, par chèque à l'ordre du **Collectif Roms de Gardanne**, sont à remettre ou envoyer signés à Didier BONNEL - La Bastide -
205 Avenue Villevieille - 13790 Rousset - Tél 06 14 62 10 77
Le second exemplaire, signé du Collectif, vous sera renvoyé par retour de courrier.*